



Gérant de paille et abus de confiance

Par **corleone**, le **23/07/2010 à 18:37**

Bonjour,

Je viens par le présent post vous demander conseil concernant l'affaire suivante:

Le 11 novembre 2008, afin de rendre service à mon frère aîné, j'ai été nommé gérant non rémunéré (bénévole) d'une SARL afin que le nom de celui-ci n'apparaisse pas dans les statuts.

Les statuts ont été établis par un avocat (relation de mon frère) comme suit :

Mes 2 soeurs domiciliées en Angleterre qui détiennent respectivement 51% et 49% des actions. Je suis le gérant bénévole non rémunéré de cette société.

Un compte commercial a été ouvert dans un établissement bancaire (dont le directeur est une connaissance de mon frère) à mon nom et une procuration faite en faveur de celui-ci.

Je me suis vite rendu compte que la société était très mal gérée, j'ai donc démissionné de cette fonction par lettre recommandée adressée aux actionnaires (mes sœurs vivant en Angleterre) et à mon frère qui gère officieusement cette société.

Mon frère alerté m'avait promis de prendre en charge toutes les modifications à effectuer afin que je ne sois plus le gérant de la société.

Cependant je constate que je suis toujours le gérant car aucune modification n'a été effectuée à ce jour (pas d'assemblée extraordinaire et autres...)

J'ai à maintes reprises tenté en vain de contacter l'avocat concerné par le biais de sa secrétaire et c'est toujours la même réponse..."il est en plaidoirie, il vous rappellera dès son

retour".

Le plus grave c'est que je reçois des injonctions de payer et divers relances dont celles de l'établissement bancaire du compte commercial de la dite société qui me réclame la somme de 8000 euros.

Je dois vous préciser que toutes les lettres de crédits fournisseurs et autres chèques ont été signés par mon frère qui a une procuration. Les fournisseurs ne me connaissent pas, tout relationnel était effectué par mon frère.

...Le directeur de la banque ainsi que l'avocat qui a déposé les statuts étaient officieusement au courant de ma situation de "gérant de paille".

Ce qui m'affecte le plus c'est que j'ai été abusé par mon propre frère car à ce jour celui-ci ne veut rien entendre et suite à cela nous avons couper tout contact...de plus celui-ci a crée une autre SARL avec un autre "prête nom"...

Que puis-je faire pour sortir de ce cauchemar et que sont les risques que j'encours car la dite société est toujours en exploitation pour les impôts.

Encore merci pour votre réponse.